

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**  
**ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER**  
**COMMUNE DE LUMBRES**

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Route,  
Vu le déménagement de Madame CHARLET Wendy – 3 résidence Claude Monet – 62380  
LUMBRES

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et  
prévenir les accidents.

**ARRETE**

**Article 1** : Le stationnement sera interdit résidence les Impressionnistes sur les 3  
emplacements face à l'entrée du bâtiment résidence Claude Monet du **Vendredi 04 Juillet  
2025 à 16h00 au Lundi 07 Juillet 2025 à 06h00.**

**Article 2** : La mise en place des barrières sera réalisée par les Services Techniques.

**Article 3** : - Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie,  
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Ville de Lumbres,  
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de  
Lumbres,  
- Madame CHARLET Wendy,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 18 Juin 2025

Le Maire,  
**Joëlle DELRUE.**



Acte rendu exécutoire

le **18 JUIN 2025**